

LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE L'ÎLE-DE-FRANCE
9, villa Thoreton - 75015 PARIS
Tél. 01 45 57 34 20
Fax 01 45 54 80 80
Site : <http://ligue.idf-tir.org/>

PARIS, le 26 juillet 2011

N/REF. : PhC/DD 7318

OBJET : Informations Administratives

A Messieurs les Présidents de Clubs

Monsieur le Président,

Pour vous permettre de prendre possession des licences éditées pour la saison 2011/2012, nous vous demandons de nous régler préalablement le montant de la cotisation annuelle de votre Club (tarif joint). À réception, les licences vous seront remises ou expédiées.

Comme vous le savez la gestion des licences, à compter du 1^{er} septembre prochain, évolue puisque la Ligue de L'Ile-de-France a opté pour une gestion informatisée utilisant le système ITAC.

Certains Clubs ont également choisi de traiter leurs licences par cette même application, d'autres souhaitent conserver la gestion « papier ».

Vous trouverez donc ci-dessous les renseignements nécessaires selon votre choix :

GESTION PAPIER :

Renouvellement de licence et mutation :

Vous nous adressez rapidement les talons Fédération et Ligue, sans oublier , si besoin, les volets de demande de mutation, la Ligue se chargera de les saisir dans l'application ITAC.

Demande de licence :

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du nouveau document que vous remplirez et que vous nous adresserez le plus rapidement possible (saisie effectuée par la ligue) afin que vos adhérents reçoivent leurs licences au plus vite.

Règlement des licences :

Merci d'utiliser un bordereau (ci-joint quelques exemplaires) pour chaque envoi et de joindre le règlement correspondant ; attention aux dates de naissance qui déterminent le montant à régler.

Demande de modification :

Cet imprimé, de couleur verte, est à utiliser pour toute correction à apporter dans la rédaction des informations concernant vos licenciés ; **ces documents doivent nous être adressés avant le 15 juin 2012**, compte tenu de l'édition des licences de la saison suivante.

Demande de duplicata de licence :

Nous adresser une demande écrite par courrier, fax ou mail (dderosier@lirtidf.org).

GESTION INFORMATISÉE :

Vous saisissez vos renouvellements, vos mutations et vos demandes d'adhésion, puis vous éditez via ITAC le contenu de vos « lots » et vous nous adressez le règlement indiqué. Dès réception et après contrôle, la Ligue valide vos renouvellements et déclenche la fabrication des licences de vos nouveaux adhérents.

Règlement des licences « Jeunes » : l'application ITAC ne connaît que 2 tarifs de licences (Adulte et Jeune) : vous réglerez donc les licences Junior, Cadet, Benjamin, Minime et Poussin au même tarif, soit 25 €, le surcoût des licences Juniors, soit 9 €, fera l'objet d'une facture de notre part.

CARNETS DE TIR

Ces documents sont obtenus exclusivement sur demande écrite accompagnée du règlement.

Prix unitaire du carnet : 4,00 €

DEMANDE D'AUTORISATION DE PARTICIPER A UNE MANIFESTATION DE TIR SPORTIF A L'ÉTRANGER

Les documents doivent être adressés à la Ligue au moins trois semaines avant la date de départ. Joindre à chaque demande une enveloppe timbrée portant l'adresse de la Fédération Française de Tir et une enveloppe timbrée portant l'adresse du demandeur pour le retour du document signé. **Les dossiers incomplets seront retournés sans suite.**

HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX DE LA LIGUE

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 10 h à 16 h 30

Jeudi : de 10 h à 14 h - **FERMETURE LE JEUDI APRES-MIDI.**

Vous remerciant vivement de prendre bonne note de toutes ces indications,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président



Philippe CROCHARD